

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

Du Conseil Communal de Rolle

**Présidence:** M. Federico Rapini, Président

Séance ordinaire du **18 juin 2024**

**Considérant que les:**

**Comptes communaux de l'exercice 2023**

Ont été portés régulièrement à l'ordre du jour

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

- vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 29 avril 2024
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide

D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2023 tels que présentés.

De valider le prélèvement au fonds pour charges péréquatives de CHF 1'200'000.-.

De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat.

De donner décharge à la Municipalité de ce mandat.

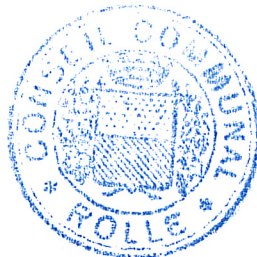
De donner décharge à la Cheffe du service des finances de ce mandat.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 18 juin 2024

*En vertu de l'art. 160 et ss de la LEDP, la gestion et les comptes, ainsi que les décisions qui maintiennent l'état de choses existant, ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de référendum.*

Le Président

  
Federico Rapini



La Secrétaire

  
Violaine Cherpillod